

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2026

PROTÉGER LES MINEURS DES RISQUES AUXQUELS LES EXPOSE L'UTILISATION DES
RÉSEAUX SOCIAUX - (N° 2341)

Commission	
Gouvernement	

N° 127

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
M. Masségla

à l'amendement n° 37 de M. Marcangeli

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--